

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 113-114: L'état de la question : service militaire différencié : présence dans le Tiers-Monde

Vorwort: Physiquement
Autor: D.P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PHYSIQUEMENT

L'humilité des nantis n'est que leur conscience d'être privilégiés; ils ne ferment pas les yeux devant le spectacle de la misère; elle leur rappelle que fragile est le bonheur; merci, mon Dieu !

On dira que de tels propos datent un peu. A la table des bonnes familles, on ne met plus le couvert du pauvre. On y remplit seulement quelques bulletins verts. Mais dans nos relations internationales nous en sommes toujours là. Et encore, le couvert n'est même pas mis. Quant à ceux qui remplissent les bulletins verts du Tiers-Monde, ils se comptent, ils signent des manifestes, des déclarations.

Toutefois, sur un fond d'indifférence générale, a surgi une émotion neuve. Ce n'est pas impunément que toute une génération est arrivée à la réflexion politique quand l'épopée se vivait à Cuba ou au Vietnam. Pour cette minorité, il n'est pas nécessaire de faire la retape. Le sujet est en tête, sans memento, obsédant.

Ici surgissent les difficultés.

On peut certes parler du Tiers-Monde en termes révolutionnaires. Mais la Révolution, elle est à faire sur place, par ceux qui sont en situation révolutionnaire. Elle ne se joue pas au bar d'un bar. On peut certes parler du Tiers-Monde en termes charitables. Mais les aumônes sont comme des analgésiques; elles soulagent, mais ne guériront pas. On peut certes parler du Tiers-Monde en termes de volontariat. Mais que de bonnes volontés déçues, noyées au milieu de pays lointains, sans efficacité réelle. Alors ?

L'action doit se définir en termes de coopération

non pas seulement individuelle et privée, mais nationale. C'est une affaire politique. A l'échelle de la nation et des nations peut s'organiser une aide efficace.

La coopération revêtira de nombreuses formes. Nous avons délibérément laissé de côté les aspects commerciaux, économiques, les termes de l'échange, le poids des dettes des pays débiteurs, etc.

Nous n'avons retenu que les deux principes suivants : l'aide est inopérante sans une certaine densité, et elle ne saurait être abstraite. Elle implique un engagement physique, sur le terrain.

Dès lors, les possibilités offertes par le service militaire différencié (S.M.D.) retenaient l'attention. Le S.M.D. se définit brièvement ainsi : le citoyen est incorporé militairement, mais l'armée admet que le temps passé à l'étranger dans le cadre d'une mission de coopérant tient lieu d'un temps donné de service actif. Il ne s'agit pas d'une variante du service civil. Le S.M.D. n'est pas, en conséquence, une solution au problème des objecteurs de conscience, quand bien même il permettra à plusieurs d'entre eux de trouver une voie plus satisfaisante; entre la prison ou l'uniforme du sanitaire, il y aura place pour un moyen terme. Malgré tout, le problème du statut des objecteurs de conscience continuera à se poser; et il sera urgent de lui trouver une solution pour lui-même.

Mais pourquoi, demandera-t-on, lier la coopération au temps que le soldat de milice consacre à porter casque et fusil d'assaut ? La défense des frontières, c'est une chose; la coopération, une autre.

Certes, il serait concevable de mener parallèlement l'une et l'autre. Toutefois il faut marquer cette liaison et pas seulement pour des raisons pratiques (le temps gagné par le coopérant). Le service militaire ne fait qu'exprimer des principes fondamentaux d'une politique et tout d'abord la volonté d'indépendance. Mais cette indépendance n'a pas de sens

qu'en vase clos; elle s'inscrit dans un contexte européen; elle est une pierre d'un édifice; elle a une signification pour nos voisins, pour des réfugiés politiques etc... L'armée sert donc toute une politique étrangère. Aussi serait-il naturel qu'elle détache de ses rangs quelques hommes pour accomplir des missions de première importance, dans le contexte international actuel. Retrouver les raisons profondes et politiques rafraîchirait l'image d'une armée figée, à l'âge de l'équilibre nucléaire et de la paix dans la terreur.

Nous avons, comme nation, un rôle international à jouer; pour le tenir, il faut sortir du réduit alpestre. Certes, les cadres de nos grandes industries, il y a longtemps qu'ils ont traversé l'Océan Indien ou franchi le canal de Panama, y créant au passage des holdings pour coiffer leurs filiales américaines. Mais il doit être possible de traverser les mers pour d'autres fins, d'être dans le Tiers-Monde un Suisse sans attaché-case.

La coopération technique sera volontaire. Pour y participer, le citoyen incorporé militairement demandera à être inscrit pour le S.M.D. Ainsi le service national et international sera pour chacun l'objet d'un choix. Le choix est le premier terme de la participation. Telle est la raison essentielle qui nous fit souhaiter, quand bien même les habitudes helvétiques en seraient bousculées, que service actif et aide physique internationale soit liée. Il faut retrouver le sens de nos rapports avec le monde. Le « Au bord du Rhin » ne suffit plus.

Ce cahier est composé de trois parties : discussion, document, expérience.

En tête de cet essai, nous avons placé une étude juridique, que nous avons demandée à J.-J. Leu, juge au Tribunal cantonal du Canton de Vaud. Le service militaire différencié est-il possible sans mo-

difier la Constitution ? Ne se heurte-t-il pas aux mêmes objections juridiques que le service civil ? Pour ne pas chevaucher les nuées, il fallait trancher cette question. En complément de la démonstration, il nous a paru nécessaire de prouver, quitte à entrer dans des détails plus particuliers, que les anciens coopérants pourraient être utilement incorporés, au terme de leur mission. François Stoll, qui assume des responsabilités militaires, apporte ces précisions.

Puis, en s'appuyant sur les expériences étrangères, Henri Galland, membre du comité central d'Helvetas, responsable des actions en faveur de la Tunisie, expose l'ensemble des problèmes posés par le service militaire différencié; s'y ajoute la contribution d'un spécialiste suisse de ces questions, qui les connaît en quelque sorte de première main.

Les documents comprennent la prise de position de MM. Freymond et Long, une présentation du système suédois et quelques références bibliographiques.

Enfin, nous avons pensé nécessaire d'ajouter à l'étude abstraite le témoignage de ceux qui ont déjà vécu cette expérience.

D. P.

Lausanne, le 19 juin 1969.